



5 - Administration générale

Contrat de destination Massif des Vosges - Programme d'actions 2014

Rapport n° CP/2014/603

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général le Contrat de destination annuel 2014 Massif des Vosges, qui prévoit une participation financière de la collectivité départementale bas-rhinoise à hauteur de 16 341 euros.

1. Le Contrat-cadre de destination Massif de Vosges

Les acteurs du Massif de Vosges se sont unanimement mobilisés fin 2013 à travers l'élaboration d'un Contrat-cadre de destination pour promouvoir de façon plus ambitieuse le Massif de Vosges. Un tel outil est en effet apparu comme un levier efficace pour amplifier et apporter une reconnaissance nationale et internationale à la destination Massif des Vosges.

Le Contrat-cadre de destination Massif des Vosges, d'une durée de cinq ans (2014 à 2018) porte l'ambition :

- d'accroître la notoriété nationale et internationale du Massif des Vosges : outre le marché national, cinq marchés internationaux de proximité sont ciblés en priorité : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse
- de développer les nuitées touristiques des clientèles françaises de 10% et de 15% pour les nuitées internationales, et donc les retombées économiques sur les territoires du massif
- de favoriser le maintien et la création de l'emploi localement
- de renforcer et d'intensifier le partenariat des acteurs du tourisme.

Sa mise en oeuvre s'articule autour de quatre volets complémentaires :

- volet A : structuration et qualification de l'offre
- volet B : marketing, promotion et communication
- volet C : intégration territoriale du tourisme
- volet D : observation

Le Contrat de destination rassemble autour de ces objectifs partagés les partenaires de la politique interrégionale du Massif des Vosges (l'Etat, les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône, des Vosges, de la Meurthe et Moselle et de la Moselle), le comité de promotion collective du Massif des Vosges, Atout France, les deux Parcs régionaux naturels, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Fédérations régionales des offices de tourisme.

Le Contrat-cadre de destination Massif des Vosges est doté d'une enveloppe financière de 700 000 euros maximum par an sur cinq ans, dont 350 000 euros FEDER et 150 000 euros FNADT. Les collectivités contribuent ensemble pour 200 000 euros par an, dont 18 250 euros en moyenne annuelle attendus du département du Bas-Rhin.

Le Contrat-cadre de destination Massif des Vosges est décliné en plan d'actions annuel dans la limite de l'enveloppe financière précisée ci-dessus.

Par délibération en date du 3 mars 2014, la commission permanente du Conseil Général a approuvé la Convention-cadre de destination Massif des Vosges

2. Le Contrat de destination Massif des Vosges. Programme d'actions 2014

Le programme d'actions 2014 est présenté en fiches-actions organisées par volet du Contrat de destination (fiches jointes en annexe 1 du présent rapport).

Coordination du Contrat de destination

- animation du Contrat de destination

Volet A : structuration et qualification de l'offre

- édition papier du topoguide GR 5

Volet B : marketing, promotion et communication

- édition 2014 du Salon international du tourisme et des voyages de (SITV) de Colmar
- stratégie web
- programme Atout France étranger (études et programme d'actions)

Volet C : intégration territoriale du tourisme

- Tour de France –étapes dans le massif des Vosges-
- Fête nationale de la montagne
- adhésion au réseau Grands sites de France

Volet D : observation

- chiffres-clé du tourisme. L'emploi et les retombées économiques

Le coût total du programme d'actions 2014 est de 740 844 €. Il est financé à hauteur de 237 479 € par le FEDER et de 145 752 € par l'Etat (FNADT). Le solde est pris en charge par les régions et les départements partenaires.

Le département du Bas-Rhin est sollicité à hauteur de 16 340 € (soit 3 % de l'enveloppe globale du programme d'actions 2014), pour trois types d'actions, toutes portées par l'ADT du Haut-Rhin, et sous réserve de leur réalisation :

- stratégie web pour 4 864 €
- programme d'actions Atout France automne-hiver 2014 pour 8 238 €
- promotion du Massif des Vosges à l'occasion du Tour de France cycliste 2014 pour 3 238 €.

Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions 2014 du contrat de destination du Massif des Vosges est joint en annexe 2 du présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le Contrat de destination annuel 2014 Massif des Vosges annexé à la présente délibération, et autorise son président à signer ledit contrat.

Elle approuve par ailleurs la participation financière du département du Bas-Rhin aux actions ci-dessous, au bénéfice de l'ADT du Haut-Rhin porteur des projets, sous réserve de leur réalisation effective:

- *stratégie web pour 4 864 €*
- *programme d'actions Atout France automne-hiver 2014 pour 8 238 €*

- promotion du Massif des Vosges à l'occasion du passage du Tour de France cycliste 2014 pour 3 238 €.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL